



3249 - Actions mémorielles

Répartition de subventions au titre
de l'aide aux actions mémorielles

Rapport n° CP/2013/469

Service gestionnaire :
Service du patrimoine culturel

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation des propositions d'intervention du Département au titre de l'aide aux actions mémorielles.

Dans le cadre de sa politique mémorielle, le Département du Bas-Rhin apporte son soutien aux associations du monde combattant, ainsi qu'à des projets associatifs et institutionnels à caractère mémoriel.

En vertu de la convention d'objectifs signée en 2011 avec l'Union Départementale des Anciens Combattants (UDAC), le Département s'engage à soutenir le monde combattant en allouant une subvention de fonctionnement annuelle à l'UDAC du Bas-Rhin, seule fédération d'associations d'anciens combattants reconnue.

En contrepartie, l'UDAC s'engage à apporter son soutien aux actions mémorielles du Département et à apposer le logo du Département sur tout document de communication ou site internet relatif à un projet aidé directement ou indirectement par le Département du Bas-Rhin

La convention prévoit également que le Département autorise l'UDAC à reverser toute ou partie de la subvention à ses associations fédérées avec obligation de mentionner l'origine des fonds, à savoir le Département du Bas-Rhin.

A ce titre, j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation la proposition de subvention, pour laquelle la commission de la culture, du patrimoine et de la mémoire, lors de sa réunion du 3 juin dernier, a émis un avis favorable pour la proposition listée en annexe.

Je vous précise que, conformément à la délibération du Conseil Général en date du 10 décembre 2012, les montants de l'ensemble des aides forfaitaires sont diminués de 4 %.

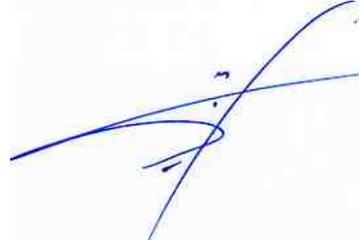
| Code de l'enveloppe budgétaire | Imputation M 52 | Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports) | Crédits disponibles (non engagés) | Crédits proposés |
|--------------------------------|-----------------|--|-----------------------------------|------------------|
| 30499 | 65-6574-3110 | 33 600,00 € | 26 630,00 € | 14 400,00 € |

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide, d'attribuer une subvention de 14 400 € à l'Union Départementale des Anciens Combattants du Bas-Rhin (UDAC), au titre de l'aide aux actions mémorielles, conformément au tableau annexé et aux modalités fixées par le règlement financier départemental.

Strasbourg, le 17/06/13

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL